Une **expertise** prouvée depuis 2004

2004
le SPP IS intègre les 2 premiers experts du vécu.

2005
le projet pilote engage 16 EDV puis 12 supplémentaires en 2008, cofinancé par le Fonds Social Européen.

2015
le projet devient un service au sein du SPP IS.

2015
l'INAMI finance un projet d'EDV en santé. 15 EDV et 3 coordinateurs intègrent le service.

2019
le SPF Finances engage 10 EDV statutaires dans un partenariat avec le SPP IS.

2021
le service compte 57 collaborateurs pour 23 services partenaires.

Pourquoi **collaborer** avec notre service ?

- Pour se donner une chance supplémentaire d'améliorer l'accessibilité des services publics fédéraux.
- Pour réduire les inégalités d'accès aux droits pour les plus vulnérables.
- Pour intégrer le point de vue des personnes vivant dans la pauvreté dans votre organisation.

Infos et contact

La mise en place d'un projet se développe avec l'**équipe de coordination du SPP IS.**

Pour en savoir plus :

www.mi-is.be/fr
mi.edv@mi-is.be

Éditeur responsable: SPP IS, Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 165, 1000 Bruxelles.
Cette publication peut être reproduite et diffusée.

Service **Experts du vécu** en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Faciliter l'accès aux **droits sociaux fondamentaux** pour tous les citoyens

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

.be

Nos **engagements**

Le service Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale (EDV) contribue à améliorer l'accès aux droits sociaux fondamentaux des services partenaires, tant dans les services publics que dans le secteur de la santé.

Le service Experts du vécu fait partie du SPP Intégration sociale, un service public fédéral qui s'efforce de garantir une existence digne à toute personne vivant en situation de pauvreté.

Le service Experts du vécu propose une méthodologie collaborative qui intègre le point de vue des personnes vivant dans la pauvreté au sein des organisations partenaires.

Retrouvez nos publications sur :

www.mi-is.be/fr/themes/experts-du-vecu/documents

Formes de **collaboration**

Le détachement ou l'engagement

L'expert du vécu travaille sur le long terme dans un service partenaire. Il est détaché par le SPP Intégration sociale, ou bien engagé directement par l'organisation.

La participation à des groupes de travail thématiques

L'expert du vécu travaille de manière temporaire dans un groupe de travail, où il apporte son point de vue et son expérience.

Les projets sur mesure

Il s'agit de missions ponctuelles pour lesquelles un ou plusieurs experts du vécu collaborent avec l'institution demandeuse.

3 niveaux d'action

Proche du citoyen

- Améliorer l'accueil
- Détecter des difficultés d'accès
- Suivre des ayants droit dans leurs démarches
- Identifier les difficultés administratives

Au sein de l'organisation partenaire

- Améliorer les procédures
- Accompagner la simplification administrative
- Faciliter la communication
- Sensibiliser les travailleurs

Au niveau transversal

- Faire remonter des signaux du terrain
- Encourager des collaborations
- Attirer l'attention sur des thèmes transversaux, comme la fracture numérique